

### Fédération de Pêche de Côte d'Or

4 Rue Louis Neel 21000 DIJON

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



### SAS AUCAP AUDIT

Audit Commissariat aux comptes / Compagnie Régionale et Cour d'Appel de Dijon 13 Rue Nicolas De Condorcet ZAC Des TERRES ROUSSES – 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR Tél: 03 80 48 11 33 / Email: aucap@aucap.fr SAS au capital de 19 840 €/RCS DIJON B 532 729 456



### FEDERATION DE PECHE DE COTE D'OR

Association Siège Social : 4 Rue Louis Neel 21000 DIJON

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2023



### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2023)

Aux Membres,

Fédération de Pêche de Côte d'Or 4 rue Louis Neel 21000 DIJON

### I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération de pêche de Côte d'Or » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II- Fondement de l'opinion

### Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance de la procédure de comptabilisation des subventions et avons évalué le caractère approprié des méthodes de détermination des produits à recevoir et des produits constatés d'avance, qui sont décrites au paragraphe « produits à recevoir et produits constatés d'avance » de l'annexe des comptes.
- Les contributions volontaires en nature sont exposées au paragraphe « contributions volontaires en nature » de l'annexe des comptes. Nos travaux ont notamment consisté à analyser, sur la base des informations qui ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation.

### IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### V- <u>Responsabilités de la direction et des personnes constituant le</u> gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### VI- <u>Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels</u>

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHEVIGNY ST SAUVEUR, Le 25 mars 2024

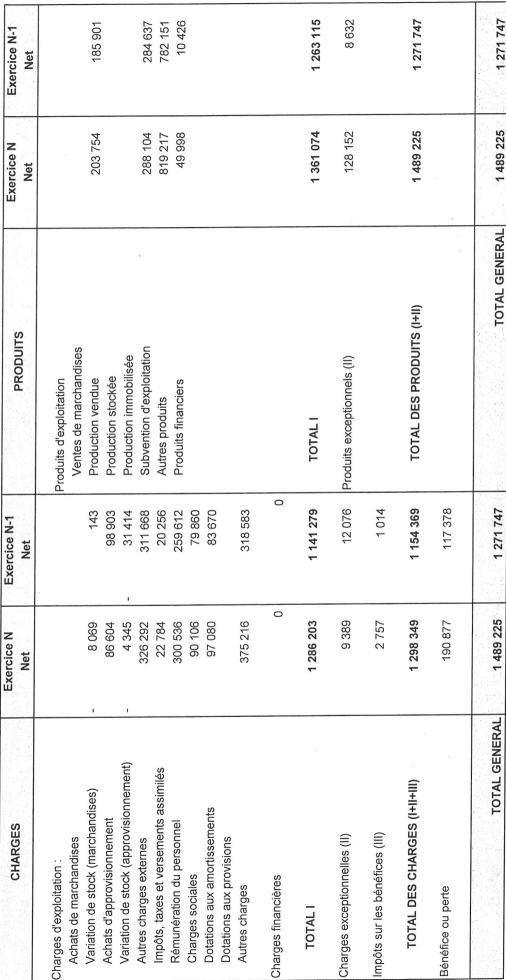
SAS AUCAP AUDIT Commissaire aux comptes Représentée par Peggy GILLET

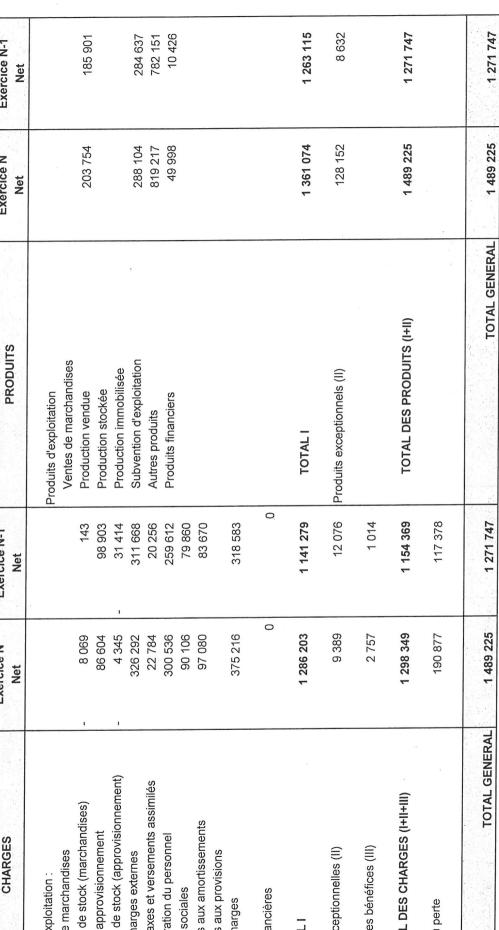


(1) 1984년 1일 - 그는 1985년 1982년 1일 1일 12일 12일 12일 12일 12일 12일 12일 12일 1	Committee of the state of the	31/12/20223	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	31/12/2022
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres	20 621	20 621	-	
Immobilisations corporelles	2 521 104	1 247 725	1 273 379	1 314 985
Immobilisations financières	1 688		1 688	1 688
TOTAL I	2 543 413	1 268 346	1 275 067	1 316 673
Actif circulant :				400 505
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	221 774		221 774	196 597
Marchandises	24 313		24 313	16 244
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :	40.450		10 152	72 120
Clients et comptes rattachés	18 153		18 153	72 120 431 880
Autres	439 143		439 143	
Valeurs mobilières de placement	1 435 043		1 435 043	1 084 206
Disponibilités (autres que caisse)	380 308		380 308	692 047
Caisse	2 764		2 764	2 849
TOTAL II	2 521 498	-	2 521 498	2 495 943
Charges constatées d'avance (III)	18 279		18 279	19 619
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 083 190	1 268 346	3 814 844	3 832 235
PASSIF			31/12/2022	31/12/2022
	70 at a said (500)		net	net
November 1 1981 1981 1981 1981 1981 1981 1981 1			net	net
in the second se	2 935 887			
Capital	2 935 887		2 935 887	
Capital Ecarts de réévaluation	2 935 887			
Capital Ecarts de réévaluation Réserves :	2 935 887			
Capital Ecarts de réévaluation Réserves : - Réserve légale	2 935 887			
Ecarts de réévaluation Réserves :	2 935 887			2 898 989
Capital Ecarts de réévaluation Réserves : - Réserve légale - Réserves réglementées	2 935 887			
Capital Ecarts de réévaluation Réserves : - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau			2 935 887	2 898 989
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	190 877		2 935 887 190 877	2 898 989
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées	190 877 91 462		2 935 887 190 877 91 462	2 898 989 117 378 100 234
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	190 877		2 935 887 190 877	2 898 989
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I	190 877 91 462		2 935 887 190 877 91 462	2 898 989 117 378 100 234
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I	190 877 91 462		2 935 887 190 877 91 462	2 898 989 117 378 100 234 <b>3 116 601</b>
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I	190 877 91 462		2 935 887 190 877 91 462	2 898 989 117 378 100 234 3 116 601
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II)	190 877 91 462 <b>3 218 226</b> - -		2 935 887 190 877 91 462	2 898 989 117 378 100 234 3 116 601
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées	190 877 91 462		2 935 887  190 877 91 462 3 218 226	2 898 989 117 378 100 234 3 116 601
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes	190 877 91 462 <b>3 218 226</b> - - - 54		2 935 887  190 877 91 462 3 218 226	2 898 989 117 378 100 234 3 116 601
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés	190 877 91 462 <b>3 218 226</b> - - - 54 - 90 265		2 935 887  190 877 91 462 3 218 226  54 -	2 898 989  117 378  100 234  3 116 601  - 120 54
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488		2 935 887  190 877 91 462 3 218 226  54 - 90 265 158 488	2 898 989  117 378  100 234  3 116 601  - 120  54  151 228 155 615
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Dettes sir immobilisations et comptes rattachés	190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488 27 799		190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488 27 799	2 898 989  117 378 100 234  3 116 601  - 120  54  151 228 155 615 27 799
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  Fonds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes	190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488		2 935 887  190 877 91 462 3 218 226  54 - 90 265 158 488	2 898 989 117 378 100 234 3 116 601 - 120 54
Capital Ecarts de réévaluation Réserves: - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres  Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées TOTAL I  conds dédiés Provisions pour risques et charges (II) Pettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Pettes fiscales et sociales Pettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres	190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488 27 799 152 334		190 877 91 462 3 218 226 - - - 54 - 90 265 158 488 27 799 152 334	2 898 989  117 378 100 234  3 116 601  - 120  54  151 228 155 615 27 799 170 864

FEDERAT. DE COTE D'OR POUR LA PECHE COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE Edition du : 01/01/2023 au 31/12/2023

PÊDÉRATION DEPARTEMENTALE PÊCHE







Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 814 844 Euro.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 489 225 Euro et un total **charges** de 1 298 349 Euro, dégageant ainsi un **résultat** de 190 876 Euro.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31.12.2023. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Modèle économique de l'entité

### La Fédération de Pêche de Côte d'Or a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales,
- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,
  - la coordination des actions des associations adhérentes,
  - toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social

### Pour la poursuite de ses objectifs, la Fédération de Pêche de Côte d'Or est chargée :

- de participer à l'organisation et la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche,
- de concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département,
- de mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité,



- de susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir par une assistance financière, technique et juridique,
- de participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles,
  - d'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole,
- de donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche,
- de concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques
- d'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole,
- de détenir à titre onéreux ou gratuit des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes.

### La Fédération de pêche de Côte d'Or dispose comme ressources :

- des cotisations acquittées par les associations adhérentes,
- de la dotation attribuée par la Fédération nationale sur les fonds pêche et milieux aquatiques,
  - de subventions, de prêts ou toutes recettes autorisées par la loi.

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Application de la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables pour les immobilisations décomposables (CRC 02-10, 03-07, 04-06).

### Stocks et en-cours

A la date de clôture, l'ensemble des stocks de biens acquis à titre onéreux est évalué au coût d'acquisition tandis que les stocks de biens produits sont évalués à leur coût de production.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition en retenant comme référence le dernier prix d'achat connu.

Par application du principe de prudence, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à la valeur comptable retenue.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### <u>Disponibilités</u>

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Valeurs mobilières de placement

Les intérêts courus des CAT sont comptabilisés chaque année.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



### Provisions pour risques et charges

La Fédération de Pêche de Côte d'Or n'a provisionné aucune charge malgré un litige prudhommal en-cours en raison du caractère irrecevable des demandes.

### **Effectifs**

Les effectifs de la Fédération de pêche de Côte d'Or sont de 9 personnes (9 CDI).

### Contributions volontaires en nature

Les heures de bénévolat sur l'exercice 2023 s'élèvent à 800 heures valorisées au smic 2023 soit 9 216€00.

Aucun don en nature reçu ni mis à disposition de biens meubles ou immeubles en 2023.

### Engagements de retraites

Au 31/12/2023, la dette actuarielle est de 12 273 Euro.

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce, l'entité a procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant un départ à l'initiative du salarié et les paramètres suivants :

- Convention collective : Structure associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique
- Age de départ en retraite supposé : 64 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Table de mortalité : TG 05
- Méthode d'évaluation : prospective avec application des recommandations ANC 2021



L'engagement total s'élève donc à 12 273 € au 31/12/2023.

Les engagements seront à verser selon la périodicité ci-dessous :

Durée de l'engagement Retraite	2023
A moins d'1 an	0 €
De 1 à 5 ans	0€
De 6 à 10 ans	8 670 €
A plus de 10 ans	3 603 €
TOTAL DE L'ENGAGEMENT RETRAITE	12 273 €

### Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Les subventions sont accordées au titre d'une action et sont valables sur une durée limitée selon le financeur.

Lorsqu'elles ne sont pas reçues à la date de clôture, elles sont inscrites en « produits à recevoir ».

La partie correspondante à l'action non encore réalisée est inscrite en « produits constatés d'avance ».



# 532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

### I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	В	O	O
RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	20 621	0	0	20 621
Immobilisations corporelles	2 498 769	55 475	33 140	2.5
Immobilisations financières	1 688	0	0	1 688
TOTAL	2 521 078	55 475	33 140	2 543 413

(a) A développer si nécessaire selon la nomendature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

FÉPERATION DEPAREMENTALE PÉCHE

## **532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS** II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

De poste à poste

Augmentations de l'exercice

		Ventilation des augmentations			
Virements			Entrées		Т
poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	Г
		Ach Table pique-nique Neptune	1 291		1
		Amngmts électrique FD	792		
		Ach. Bac equarrissage + oxymètre Pisciculture	1 422		Γ
		Ach. Filets + Sondes	8 469		Т
	15	Réfection berge Pisciculture	10 266		Г
		Matériel de transport	24 544		Т
		Ach.Matériel informatique	5 892		Г
		Mobilier de bureau	2 799		
					Г
					Т
					Г
		٠			
					Г
					Г
					Г
		TOTAL	55 475		Г

2. Développement de la colonne C (diminutions)

:			Ventilation des diminutions		
Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties	
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
			Matériel de transport	33 140	
	TOTAUX		0		0



# **532-2.1. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS** I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	В	O	0
RIBRIOHES (2)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS AUGMENTATIONS: CUMULES AU DEBUT DOTATIONS DE DE L'EXEDCICE	/.Q	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN
(a)	DE EENELVOIGE	LEAENOICE	DE L'ENEROICE	DE L'EXERCICE (C)
Immobilisations incorporelles	20 621	0	0	20 621
Immobilisations corporelles	1 183 785	97 080	33 140	1 247 725
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	1 204 406	97 080	33 140	1 268 346

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].
(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### 532-2.2. TABLEAU DES DEPRECIATIONS Système de base

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	4	В	O	Q	
RUBRIQUES (a)	DEPRECIATIONS AU AUGMENTATIONS: DEBUT DE DOTATIONS DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS: DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS: REPRISES DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	
Immobilisations financières	0	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	0	



<sup>(</sup>a) A développer si nécessaire.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin.
(c) Le montant des dépréciations à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



## 532-3. TABLEAU DES PROVISIONS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	4	В	O	Q
	PROVISIONS AU DEBUT DE	AUGMENTATIONS: DOTATIONS DE	DIMINUTIONS REPRISES DE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXFRGIGE
RUBRIQUES (a)	L'EXERCICE	L'EXERCICE	L'EXERCICE	(0)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	120	0	120	0
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	120	0	120	0

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]. (c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



## **532-3. TABLEAU DES PROVISIONS** II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

ExploitationFinancierExceptionnelProvision pour charges00	Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations	suc
Provision pour charges 0 0 0		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	Provision pour charges	0	0	0

2. Développement de la colonne C (diminutions)

Reprises de l'exercice		Ventilation des reprises	ω
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provision pour risques	0	0	0
Provision pour charges	120	0	0

# 532-4. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

FÉDÉRATION	DEPARTEMENTALE	

Détail des produits à recevoir	Montant brut	Détail des charges à payer	Montant brut
RODUITS A RECEVOIR		CHARGES A PAYER	
FNPF	174 438	Fond solidarité	92 642
Agences de l'eau	174 453	Réempoissonnement/vidanges	27 799
Département	59 879	Gestion lots Montigny	5 210
Autres	10 889	Charges AAPPMA (sde subventions et ristournes)	18 463
Neptune	5 307	Solde subvention cyprinidés à AAPPMA+Tailly	34 512
VNF	14 177	Primes sur PV payés en 2023	1 507
		Autres :	
TOTAL	439 143	TOTAL	180 133

# 532-4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Con Contraction of the Contracti	The state of the s	EDERATION	PARTEMENTALE	HOH HOH
N	A Charleston of the last	PEDERA	DEPARTEN	DEC.

Créances (a)		Liquidite	dite de l'actif			Degré	Degré d'exigibilité du passif	passif
	Montant brut	·u	Échéances à plus	Dettes (b)	Montant brut	Échéances à	Éché	Échéances
		moins 1 an	1 an			moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit				
Autres	0	0	0	dont:				
				- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
				- à plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	18 153	18 153	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	90 265	90 265	0	0
Autres : produits à recevoir	439 143	439 143	0	Dettes fiscales et sociales	158 488	158 488	0	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	18 279	18 279	0	Autres dettes (3): Charges à payer	180 133	180 133	0	0
				Produits constatés d'avance	167 678	167 678	0	
TOTAL	475 575	475 575	0	TOTAL	596 564	596 564	0	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours (b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



# 532-5. TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

### I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	٨	В	၁	٥
RIIBRIOLIES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE I 'EXFRCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE
(2)				(9)
Subventions d'investissement	146 426	0	0	146 426
Quotes-parts virés au compte de résultat	46 192	8 772	0	54 964

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

## **532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS** II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

							 	 _	_	_	_	 	 
		Créations											
	Entrées	Apports											0
Ventilation des augmentations		Acquisitions											TOTAL
		Provenant de l'actif circulant											
	Virements	De poste à poste		The second secon									
	Augmentations de l'exercice												

2. Développement de la colonne C (diminutions)

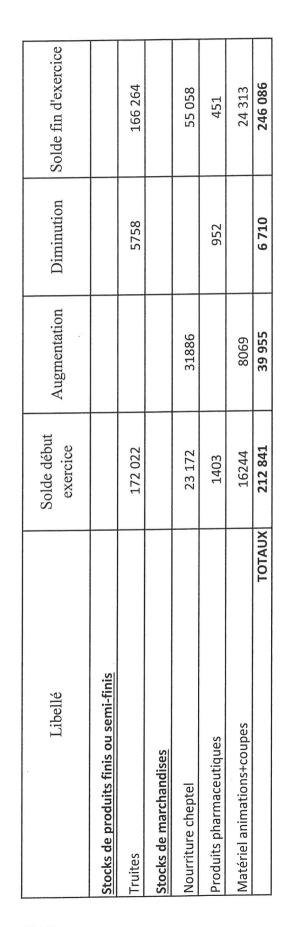
			Ventilation des diminutions		
Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties	
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
	TOTAUX		0		0
					ļ

## TABLEAU SUIVI DES RESERVES

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Résultats incorporés	2 414 958			
Résultat 2022		2689£		
				2 451 855



## TABLEAU SUIVI DES STOCKS





## TABLEAU SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Fonds associatifs sans droits de reprises				
Patrimoine intégré	484 031			484 031
Report à nouveau	2 414 958	36898		2 451 856
Résultat de l'exercice	0	190877		190 877
Fonds associatifs avec droits de reprises				
Provisions règlementées	0			0





# TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

### Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	В	၁	Q
RUBRIQUES (a)	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
CAT 1 an	0	·		O
CAT 2 ans	510 000	510 000	510 000	510 000
CAT 5 ans	220 200		220 200	0
CAT 7 ans	0	570 000		570 000
Parts sociales	354 006	1 037		355 043
Treso E	0			0
TOTAL	1 084 206	1 081 037	730 200	1 435 043

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée. (b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)] (c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).